

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs pour l'inscription au colloque « SHAMUS – Shakespeare et la musique en France, 19<sup>e</sup> – 21<sup>e</sup> siècles » organisé le 6 et 7 octobre 2016 à Metz par Claire BARDELMANN du laboratoire ECRITURES sont fixés comme suit :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	25 €	communicants
Tarif réduit 1	5 €	public
Gratuité	0 €	Personnels UL

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'Institut François Géný et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 7 septembre 2016

Pour le Président et par délégation  
Le Secrétaire Général

Julien BARTHE

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

15 SEP. 2016